

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00055
Numéro SIREN : 814 998 654
Nom ou dénomination : SET ON INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 8082

Désignation de l'entreprise SAS SET ON INVEST			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise 56 B RUE VICTOR HUGO			72000 LE MANS			
SIRET 81499865400028						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent * 12			
<p><i>Copie Certifiée Conforme</i></p> <p>ACTIF</p>					Exercice N clos le 31/12/2019	
			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial*	010		012		
	Autres *	014	3 890	016	3 890	
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	800 933	042	800 933	
	Total I (5)	044	804 823	048	804 823	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	9 681	070	9 681
		Autres* (3)	072	1 638	074	1 638
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	27 020	086	27 020	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
		Total II	096	38 338	098	38 338
		Total général (I + II)	110	843 161	112	843 161
PASSIF					Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		120	25 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126		
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132		
	Report à nouveau	134		134	-391 878	
	Résultat de l'exercice	136		136	42 036	
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142		142	-324 842	
	Provisions pour risques et charges	154		154		
	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		166	8 355	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169)	172	1 136 557	172	1 159 649	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176		176	1 168 003	
	Total général (I + II + III)	180		180	843 161	
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SET ON INVEST

 Néant *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

 Formulaire déposé au titre de l'IR 018

 Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	221 664		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226	1 500	
	Autres produits						230	2	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	223 166	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	116
		Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
Autres charges externes* :		(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)					242	69 022	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244	1 401	
Rémunérations du personnel*							250	82 888	
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	27 674	
Dotations aux amortissements*							254		
Dotations aux provisions							256		
Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	} 259 260			150	262	29	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	181 131				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	42 036		
Produits financiers (III) 280			Charges financières (V)			294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	} 347 348				300			
			Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)						310	42 036		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	42 036	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite						641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	42 036	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 392 624 dont imputés sur le résultat :						360	42 036	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	0	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS SET ON INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 25.000 euros
siège social : 56 b, rue Victor Hugo – 72000 LE MANS
RCS : LE MANS B 814.998.654

Procès-verbal de délibération de
l'assemblée générale ordinaire
du 30 juin 2020

L'an deux mil dix-neuf, le deux mai à quinze heures, les associés de la société SAS SET ON INVEST s'est réuni au siège sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur DERYCKE Olivier, président. Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, est nommé comme secrétaire.

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint. L'assemblée est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose alors sur le bureau les documents suivants :

- ⇒ le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial de la gérance sur les conventions;
- ⇒ le projet des résolutions présentées ;
- ⇒ l'inventaire et les comptes annuels clos le 31 décembre 2019.

Le président rappelle à l'assemblée que le rapport de la gérance, et le projet des résolutions présentées ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- ⇒ rapport de gestion de la gérance et rapport spécial de la gérance sur les conventions ;
- ⇒ approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- ⇒ affectation des résultats ;
- ⇒ quitus à donner à la gérance.

Ensuite, il est donné lecture du rapport de la gérance. La discussion est ouverte. Quelques commentaires sont donnés sur les comptes annuels. Personne ne demandant la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : approbation des comptes : quitus.

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, l'assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et dudit rapport. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Deuxième résolution : affectation des résultats.

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter les résultats d'un montant de + 42.036 euros en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Troisième résolution : conventions article L 223.19.

Après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les opérations ou conventions visées à l'article L. 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, l'assemblée approuve ledit rapport et lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Quatrième résolution : pouvoirs.

L'assemblée décide de donner tous les pouvoirs à Monsieur Norbert LORHO, expert-comptable de la société, pour effectuer toutes les démarches relatives au dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, auprès du greffe du Tribunal de commerce du Mans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes pouvant prendre part au vote.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à quinze heures quinze.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour et valoir ce que de droit.

Le président

